Nations Unies A/55/6 (Prog.15)

Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 120 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de plan à moyen terme pour la période 2000-2005

Programme 15
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Table des matières

		Page
Orientation globale		2
Sous-Programme 1.	Coopération économique régionale	2
Sous-Programme 2.	Recherche développementale et analyse des politiques de développement	3
Sous-Programme 3.	Développement social	4
Sous-Programme 4.	Population et développement rural et urbain	6
Sous-Programme 5.	Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	7
Sous-Programme 6.	Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel	8
Sous-Programme 7.	Statistiques	10

* A/55/50.

00-36532 (F) 260400 260400

Orientation globale

15.1 L'objectif global de ce programme consiste à promouvoir le développement économique et social des membres et des membres associés en Asie et dans le Pacifique. Plus précisément, il s'agira d'aider ces derniers à réagir de façon plus efficace et plus rationnelle aux mutations rapides que connaît la région et à contribuer par là même à un développement durable et équitable. Ce programme permettra de renforcer les capacités nationales nécessaires pour mettre à profit les défis et les possibilités liés à la mondialisation, à la libéralisation et aux technologies de l'information. Ce programme sera mis en oeuvre par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, en coopération avec les institutions régionales de la Commission.

15.2 Le mandat du programme découle des résolutions 37 (IV), en date du 28 mars 1947, et 414 (XIII), en date du 20 septembre 1951, du Conseil économique et social, qui ont créé la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); ce mandat a été ensuite développé dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission elle-même.

15.3 La stratégie d'ensemble de la Commission pour la période 2002-2005 en vue d'atteindre les objectifs du programme figure dans sept sous-programmes interdépendants et complémentaires. Cette stratégie sera axée sur l'accélération de la reprise après la crise économique et financière (qui a commencé en 1997 et a perturbé l'économie dans certains pays de la région) et sur la prévention de phénomènes analogues à l'avenir. On mettra l'accent sur trois principaux thèmes : a) la promotion de la coopération économique régionale; b) l'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales et urbaines; et c) la protection de l'environnement et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. On s'attachera par ailleurs au développement des infrastructures et des systèmes d'information.

15.4 Ce programme comportera les activités ci-après : analyse des nouveaux problèmes et tendances influant sur le développement économique et social; identification des politiques répondant comme il convient aux besoins de la population; facilitation du dialogue et mise en commun des informations et des acquis d'expérience; et fourniture d'une assistance technique – conseils pratiques, renforcement des capacités institutionnelles et mise en valeur des ressources humaines.

15.5 On s'attachera tout spécialement à accélérer l'intégration des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires et des pays en transition, aux économies régionale et mondiale. Dans le contexte d'une société attentive aux besoins, on s'efforcera de promouvoir l'égalité entre les sexes et la prise en compte des droits et des besoins des groupes sociaux marginalisés.

15.6 Dans la poursuite de ses objectifs, le secrétariat de la CESAP continuera de collaborer avec les institutions de Bretton Woods, la Banque asiatique de développement et les organisations sous-régionales en Asie et dans le Pacifique. En sa qualité de principale entité du système des Nations Unies, consacrée au développement économique et social dans l'Asie et le Pacifique, la Commission favorisera une coopération et une coordination régionales plus étroites avec les autres organes et institutions spécialisés des Nations Unies.

Sous-programme 1
Coopération économique régionale

Objectif

15.7 Ce sous-programme a pour objectif d'appuyer la coopération économique qui a un rôle crucial à jouer pour ce qui est de réduire les disparités économiques et de faciliter l'intégration effective des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, sans littoral et insulaires ainsi que des pays en transition aux économies régionale et mondiale.

Stratégie

15.8 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe à la Division du commerce international et de l'industrie qui appliquera la stratégie ci-après :

a) Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays en développement pour leur permettre de relever efficacement les défis et de tirer effectivement parti des possibilités découlant de la mondialisation des échanges et des investissements et faciliter l'intégration juste et équitable dans le système multilatéral des échanges;

b) Aider les pays en développement à restructurer leur industrie et à améliorer leurs capacités technologiques, en ayant notamment recours à la diversification industrielle, au renforcement des capacités technologiques nationales et au développement du rôle du secteur privé;

c) Créer un avantage comparatif durable et favoriser l'efficacité commerciale et le commerce électronique, en utilisant par exemple les technologies de l'information voulues;

d) Renforcer l'appui politique et institutionnel au développement des petites et moyennes entreprises, en favorisant l'esprit d'entreprise, notamment chez les femmes;

e) Renforcer les possibilités d'accès aux marchés et les réseaux de services d'appui institutionnel, en particulier les services d'information régionaux, afin de favoriser les courants intrarégionaux, entre sous-régions et interrégionaux des échanges commerciaux, des investissements et des technologies.

15.9 Les activités ci-après contribueront à y parvenir : organisation de réunions intergouvernementales au niveau régional; diffusion de données et d'informations; exécution de travaux de recherche et d'études analytiques; organisation de réunions de groupes d'experts, d'ateliers, de séminaires et de programmes de formation portant sur des questions critiques telles que le perfectionnement des compétences; et promotion de la coopération économique, notamment la coopération entre sous-régions, en mettant plus particulièrement l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement insulaires et les pays en transition.

Résultats escomptés

15.10 Au nombre des résultats escomptés figurent : a) l'amélioration des moyens dont disposent les gouvernements pour mettre en oeuvre les politiques et les programmes en faveur des échanges, des investissements, de la diversification industrielle et du perfectionnement des technologies; b) une participation accrue aux activités de l'Organisation mondiale du commerce et des conditions plus propices à l'adoption des règlements de cette organisation et d'autres en matière de commerce et d'investissements multilatéraux; et c) l'amélioration des capacités nationales permettant de veiller à la complémentarité entre le commerce et l'industrie et entre industries grâce aux incitations à la coopération.

Indicateurs de performance

15.11 Au nombre des indicateurs de performance figureront : a) dénombrement des pays de la région qui procèdent à une réorientation politique, et au renforcement de leurs capacités institutionnelles en vue d'accroître les courants commerciaux inter et intrarégionaux, les investissements et la croissance technologique et industrielle; b) utilisation accrue du commerce électronique et des technologies de l'information pour faciliter les échanges commerciaux et promouvoir l'industrie; et c) progrès de l'intégration régionale et mondiale des activités commerciales et industrielles des pays les moins avancés, ainsi que des pays insulaires en développement et des pays en transition.

Sous-programme 2 Recherche développementale et analyse des politiques de développement

Objectif

15.12 Il s'agira d'axer les travaux de recherche et d'analyse sur les déterminants et les perspectives de la reprise économique et de la croissance durable dans la région de la CESAP, en particulier sur les possibilités et les défis économiques nouveaux que les processus de mondialisation et de libéralisation présentent pour les pays de la région de la CESAP.

Stratégie

15.13 L'exécution de ce sous-programme est confiée à la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement et au Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique qui appliqueront la stratégie ci-après :

a) Contribuer au renforcement de l'économie régionale en mettant en commun les données sur les meilleures pratiques, les acquis d'expérience opérationnelle et les résultats concrets ayant trait à la formulation et à l'application des réformes économiques, des politiques de stabilisation et des programmes d'ajustement structurel dans les pays membres de la région de la CESAP;

b) Effectuer des recherches approfondies pour trouver des solutions développementales efficaces et durables aux problèmes découlant de la mondialisation, ainsi que les options propices à une croissance économique soutenue, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable pour les pays membres et membres associés de la CESAP;

c) Assurer le suivi de l'examen global de la mise en oeuvre du programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; continuer de recenser et d'examiner, de manière coordonnée, les préoccupations et les besoins des pays les moins avancés, des pays insulaires en développement et des pays en transition dans la région de la CESAP pour leur permettre de participer plus pleinement au processus de mondialisation et de libéralisation et d'en mieux tirer parti; faciliter la gestion des ajustements structurels et des politiques de réforme dans les pays défavorisés en leur fournissant les conseils pratiques et l'assistance technique voulue;

d) Examiner les moyens de réduire et de prévenir la détérioration des conditions et de la situation socioéconomique des pays défavorisés dans la région de la CESAP, tels que les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement et les pays en transition. Un certain nombre de paramètres et forces jouant un rôle important dans la croissance et le développement de ces pays pourront être recensés, évalués et portés à l'attention des gouvernements intéressés, de leurs partenaires économiques internationaux et des donateurs;

e) Procéder à une analyse systématique, globale et intégrée des schémas et des perspectives de développement dans la région, en effectuant des travaux de recherche approfondis sur les perspectives et besoins régionaux de développement – politique macroéconomique, gestion et gouvernance – et fournir l'aide technique et les services consultatifs y relatifs sur les politiques macroéconomiques et la gestion des réformes économiques.

Résultats escomptés

15.14 Au nombre des résultats escomptés figurent : a) application dans les pays de la région de réformes politiques pour faire face aux incidences des mutations mondiales; b) coopération régionale accrue qui est de formuler des politiques macroéconomiques (par le biais d'une meilleure évaluation des effets cumulatifs des réactions politiques nationales ainsi que du renforcement des capacités nationales en matière de conception et d'application de politiques macroéconomiques en vue de la stabilisation et d'une croissance économique durable et équitable; et c) renforcement des capacités nationales en vue d'une articulation effective des préoccupations des pays défavorisés de la région auprès des instances internationales.

Indicateurs de performance

15.15 Les indicateurs de performance comprendront : a) l'incorporation des politiques macroéconomiques préconisées par la CESAP aux niveaux national ou régional; b) l'utilisation par les gouvernements, les organisations régionales et les institutions de recherche des études de recherche appliquées pertinentes sur les problèmes macroéconomiques; c) la mise en commun plus systématique des acquis d'expérience, notamment ceux relatifs au suivi et à la surveillance des indicateurs économiques clefs susceptibles de donner une alerte avancée d'une crise imminente; d) l'information en retour émanant des gouvernements quant à la qualité des produits et des services fournis par la CESAP.

Sous-programme 3
Développement social

Objectif

15.16 L'objectif de ce sous-programme est d'accélérer la réalisation par les pays membres des buts et objectifs en matière d'atténuation de la pauvreté, de développement de l'emploi et d'intégration sociale, en application de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ainsi que de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, notamment l'application des plans d'action mondiaux et régionaux relatifs aux femmes, à la jeunesse, à la mise en valeur des ressources humaines, aux personnes handicapées et aux personnes âgées, et promouvoir l'instauration de véritables partenariats tant avec les gouvernements qu'avec la société civile.

Stratégie

15.17 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe à la Division du développement social qui appliquera la stratégie ci-après :

a) L'accélération de la formulation et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes sociaux efficaces permettant d'édifier une société solidaire pour tous et tendant à promouvoir le droit au développement et la pleine participation au développement des groupes défavorisés, en particulier des personnes âgées et des handicapés. Il en résultera un renforcement des capacités nationales en matière de planification du développement social; des institutions et mécanismes locaux, nationaux et régionaux mieux en mesure d'entreprendre une action commune cohérente; une amélioration de la mobilisation et de l'utilisation des ressources destinées aux programmes de développement social; une démarginalisation des groupes défavorisés – pauvres, handicapés, enfants et personnes âgées – grâce à une plus grande égalité des chances, à l'élimination de la discrimination, à un meilleur accès aux services sociaux et aux moyens de production, tels que le crédit et la formation; et l'élimination des entraves à la mobilité et à l'accès aux bâtiments;

b) L'amélioration de la productivité et de la qualité de ressources humaines par la formulation et l'application de politiques et de programmes de mise en valeur de ressources humaines axés sur l'éducation et la formation professionnelle; la promotion de la santé et la création de revenus et d'emplois, au bénéfice des pauvres et des autres grands groupes cibles tels que les jeunes. Il s'agira d'offrir une formation au niveau national à l'intention du personnel du secteur privé et des organisations non gouvernementales au sujet des valeurs associées au développement humain, et de fournir les outils nécessaires à la planification et à la prestation efficace de services sociaux et sanitaires ainsi que de formuler des plans de création de revenus pour les pauvres, de promouvoir des services sanitaires intégrés pour les jeunes axés principalement sur la santé en matière de reproduction, la prévention de la toxicomanie et du VIH/sida; et de favoriser la coopération entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour la prestation de services d'éducation extrascolaire, comprenant notamment l'éducation des adultes, l'alphabétisation, la conception de matériels d'information, d'éducation et de communication, au bénéfice des jeunes non scolarisés, des enfants et des autres groupes sociaux marginalisés;

c) Promotion de l'égalité entre les sexes par la prise en compte des sexospécificités, l'amélioration de la condition économique, sociale et politique de la femme et la protection de ses droits. Cela se fera en conférant aux femmes les moyens de faire face aux problèmes posés par les répercussions sexospécifiques de l'évolution économique, sociale, technologique et démographique au niveau mondial sur le travail, l'emploi et la sécurité sociale, notamment des femmes pauvres; en aidant les femmes à assumer un rôle de premier plan dans les changements à opérer aux niveaux local et national; en favorisant et en protégeant les droits fondamentaux de la femme, notamment en menant une lutte intégrée contre la violence à l'égard des femmes, et en renforçant les mécanismes favorisant la prise en compte des sexospécificités dans les programmes politiques.

Résultats escomptés

15.18 Au nombre des résultats escomptés figurent : a) le renforcement des mécanismes nationaux d'application des politiques et des programmes en matière de développement social; b) l'amélioration des capacités du personnel national pour planifier et mettre en oeuvre des programmes de politique sociale, de mise en valeur des ressources humaines et de participation des femmes au développement; c) des services sanitaires et sociaux répondant mieux aux besoins des groupes cibles clefs – pauvres, femmes, jeunes et enfants, personnes handicapées et personnes âgées – et l'autonomisation de ces groupes cibles mieux à même de participer aux processus nationaux de développement; d) des programmes tenant davantage compte des sexospécificités et une meilleur compréhension des problèmes clefs en matière d'autonomisation des femmes – répercussions de la mondialisation, dispositions prises pour faire participer les femmes au processus de mondialisation et renforcement des capacités de ces dernières pour leur permettre d'exercer leurs droits fondamentaux; et e) un resserrement de la coordination entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les membres de la société civile.

Indicateurs de performance

15.19 Au nombre des indicateurs de performance figurent : a) l'augmentation du nombre des gouvernements procédant à des bilans nationaux et prenant part aux examens régionaux de l'application des plans d'action mondiaux et régionaux relatifs au développement social, à la mise en valeur des ressources humaines et à la participation des femmes au développement; b) adoption et/ou adaptation de plans, de politiques et des meilleures pratiques préconisées par la CESAP aux

niveaux national, sous-régional et régional dans les domaines des politiques sociales, de la mise en valeur des ressources humaines et de la participation des femmes au développement; c) évaluation positive de l'efficacité et de l'impact des produits et des services de la CESAP par les usagers, notamment les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le public; et d) renforcement des courants d'information et de la coordination avec les organismes publics, les organisations non gouvernementales et les autres organismes des Nations Unies.

Sous-programme 4 Population et développement rural et urbain

Objectif

15.20 Le sous-programme a pour objectif de recenser les questions sociales et économiques en matière de population et de développement rural et urbain qui sont directement liées à la dépaupérisation, et d'en susciter une meilleure compréhension; de mener une action destinée à mieux y sensibiliser les décideurs, la société civile et les individus; et de formuler à cet égard des stratégies et politiques de nature à améliorer les conditions de vie des pauvres, en accordant la priorité aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement.

Stratégie

15.21 Le sous-programme, qui relève de la Division de la population et du développement rural et urbain, vise spécifiquement à :

a) Mieux faire comprendre les corrélations existant dans le domaine de la population et du développement rural et urbain, en ce qui concerne notamment la pauvreté rurale et urbaine, la dynamique de la population et de la santé en matière de reproduction, les questions sexospécifiques, les migrations, l'emploi et la production, et l'environnement;

b) Renforcer à tous les niveaux les capacités techniques, de gestion et d'organisation des pouvoirs publics d'élaborer des politiques et programmes intégrés en matière de population et de développement rural et urbain destinés à lutter contre la pauvreté et à améliorer la qualité de la vie, en tenant compte de la mise en oeuvre au niveau régional du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, ainsi que des recommandations de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, prévue pour 2002;

c) Renforcer au niveau national l'action et les capacités en vue d'assurer la bonne gouvernance et la participation des ruraux pauvres à la planification et à la réalisation du développement agricole durable et de la dépaupérisation rurale;

d) Renforcer la capacité des gouvernements, des associations régionales et internationales d'autorités locales, des ONG, du secteur privé, des établissements universitaires et d'autres groupements régionaux et sous-régionaux d'élaborer des plans d'action régionaux sur les établissements humains ainsi que des activités correspondant aux priorités qui sont celles de la région de l'Asie et du Pacifique, notamment dans le contexte de la mondialisation et de ses manifestations dans les domaines financier, social, économique, culturel et politique, et dans le cadre du Programme pour l'habitat adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en 1996;

e) Faire en sorte que se développent des partenariats aussi vastes que possible avec la société civile, en favorisant une approche participative des questions de population et de développement rural et urbain aux niveaux local et communautaire et au-delà;

f) Améliorer le traitement, la gestion, la communication et la diffusion des données et informations sur la population et le développement rural et urbain, en particulier pour les besoins de l'action de sensibilisation et de l'action volontariste au sein de la société civile et de la formulation de politiques efficaces de dépaupérisation;

g) Promouvoir et améliorer la gestion phytotrophique en reliant étroitement les réseaux de recherche, de vulgarisation rurale, de formation et d'information.

15.22 Les objectifs du sous-programme seront atteints par les moyens suivants : l'organisation de réunions intergouvernementales, notamment la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique qui doit se tenir en 2002; la diffusion de données et d'informations sur la population et le développement rural et urbain grâce à la mise en réseau des informa-

tions, à la fourniture d'un appui aux réseaux régionaux d'autorités locales et d'ONG et grâce à la diffusion de publications; des activités de formation dans les pays et à l'échelon de la région et la fourniture de services consultatifs pour renforcer les capacités; des travaux d'analyse et de recherche directives sur les problèmes généraux et les problèmes particuliers dans les domaines de la population et du développement rural et urbain.

Résultats escomptés

15.23 Au terme de la période du plan, les activités prévues au titre de ce sous-programme donneront les résultats suivants : a) une meilleure compréhension des problèmes de population et de développement rural et urbain, notamment des chances et des difficultés qui accompagnent la mondialisation, ce qui permettra de mieux tenir compte de ces facteurs dans les politiques et les plans nationaux de développement; b) une exécution plus efficace des programmes de santé en matière de reproduction; c) un renforcement des capacités nationales, notamment des moyens à la disposition des autorités locales pour formuler et exécuter concrètement les programmes concernant les établissements humains; d) l'amélioration des compétences dans le domaine de la gestion de l'information, de la technologie de l'information et de la communication au sujet de la population et du développement rural et urbain; e) une mise au point de programmes de dépaupérisation pertinents et correctement ciblés; f) une amélioration de la gouvernance fondée sur une participation et une coopération effectives entre les différents secteurs de la société civile.

Indicateurs de performance

15.24 Les principaux indicateurs de performance comprennent : a) l'adoption de plans, de politiques et de programmes à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique et de programmes de suivi préconisés par la CESAP conformément aux recommandations des conférences mondiales aux échelons national, sous-régional et régional; b) la mise au point de directives, de manuels et d'outils de formation pour servir à renforcer les capacités nationales; c) une diffusion des résultats issus des conférences et des résultats des recherches et analyses décisionnelles dans le cadre de la CESAP.

Sous-programme 5 Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Objectif

15.25 L'objectif général est de renforcer les moyens dont les membres et membres associés disposent pour assurer un développement durable et de favoriser une coopération régionale et sous-régionale en matière de protection de l'environnement et de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles en tenant compte des recommandations du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, en juin 1997, et des priorités définies par les membres et membres associés de la CESAP lors des réunions des organes délibérants au niveau intergouvernemental.

Stratégie

15.26 Les objectifs de ce sous-programme, qui relève de la Division de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles, ont été définis pour les divers domaines d'action comme suit :

a) Environnement. Coordonner et suivre l'exécution du Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable; examiner l'application au niveau régional des conventions internationales pertinentes; promouvoir la prise en compte de l'environnement dans la planification économique et sociale; élaborer et appliquer les plans environnementaux stratégiques et les indicateurs de développement durable; promouvoir un rôle plus important du secteur privé et des ONG dans la réalisation des objectifs de développement durable;

b) Ressources énergétiques. Renforcer les capacités nationales de mise en valeur durable et de gestion de l'énergie au moyen de politiques générales et de plans appropriés; conservation de l'énergie et rendement énergétique; et utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

c) Ressources en eau. Renforcer les capacités nationales pour l'élaboration de politiques et l'exécution de programmes de mise en valeur et de gestion intégrées, d'évaluation et de protection des ressources en eau; ainsi que de programmes portant sur les méthodes novatrices de gestion de la demande et d'utilisation rationnelle de l'eau;

d) Ressources minérales. Promouvoir des politiques et réglementations écologiquement rationnelles de mise en valeur et de gestion des ressources minérales, notamment en matière d'investissements; et renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de l'évaluation, de la planification et de la mise en valeur des ressources minérales grâce à des méthodologies nouvelles et à des techniques de pointe;

e) Applications des techniques spatiales. Donner suite aux recommandations de la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (1999), y compris l'exécution de la phase II du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable; cela inclut la promotion d'une utilisation intégrée de la télédétection, des systèmes d'information géographique (SIG) et d'autres technologies spatiales de l'information appliquée à la gestion des ressources naturelles, à la surveillance de l'environnement, à la gestion des catastrophes naturelles et à la planification du développement, et la promotion de la coopération régionale en matière d'applications des technologies spatiales par le renforcement du réseau à trois niveaux;

f) Prévention et atténuation des effets des catastrophes naturelles. Renforcer les dispositifs de planification préalable et les mesures de prévention des catastrophes naturelles provoquées par l'eau; promouvoir la prise en compte des questions géologiques dans l'utilisation des sols et la planification urbaine, particulièrement en ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles d'origine géologique; et promouvoir l'utilisation intégrée des technologies spatiales pour une gestion et une surveillance efficaces des catastrophes.

15.27 Les objectifs du sous-programme seront atteints par les moyens suivants : a) la promotion d'un échange d'informations plus élargi grâce à la tenue de réunions intergouvernementales et de groupes d'experts, à la diffusion de publications techniques et à une plus grande utilisation des médias et de la technologie de l'information; b) le soutien en faveur du renforcement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines grâce à des activités de formation collective, de coopération technique entre pays en développement (CTPD) et des services consultatifs; c) le renforcement des réseaux régionaux et de la coopération, notamment avec les autres organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux sous-régionaux.

Résultats escomptés

15.28 Au terme de la période prévue, les activités qui auront été accomplies au titre de ce sous-programme auront favorisé un renforcement des capacités nationales dans les domaines de la formulation de politiques et de plans en matière de gestion et de mise en valeur de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles, des applications des techniques spatiales et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; et b) un resserrement de la coopération régionale et sous-régionale qui aura permis aux différents pays de se pencher sur des problèmes qui se posent à eux dans les domaines du développement durable et de la gestion.

Indicateurs de performance

15.29 Ils reposeraient notamment sur : a) les informations que fourniraient les utilisateurs dont les gouvernements, les ONG et le public, sur l'efficacité et l'impact des résultats et des services dont la prestation aura été assumée au titre du présent sous-programme; b) le nombre de pays qui auraient adopté et employé des directives et des matériaux de formation fournis par la CESAP dans les domaines de la planification nationale, de la mise en valeur et de la gestion de l'environnement, de l'énergie, des ressources hydrauliques et minérales, des applications des techniques spatiales et de l'atténuation des effets des catastrophes; c) le renforcement de la participation des gouvernements à l'élaboration, à l'actualisation et à l'application des plans d'action régionaux, accords régionaux, conventions ratifiées et autres instruments internationaux dans les domaines susmentionnés, ainsi que l'adoption de politiques et programmes basés sur des plans régionaux et mondiaux; d) l'accroissement et l'ampleur des programmes régionaux et sous-régionaux et des efforts concertés déployés pour résoudre des problèmes auxquels les pays de la région se heurtent dans ces domaines.

Sous-programme 6
Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel

Objectif

15.30 Le sous-programme a pour objectif d'aider les pays à développer les transports, les communications, le tourisme et les infrastructures de manière durable,

efficace, écologiquement rationnelle et socialement acceptable et ce, dans le cadre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1997-2006) et du Plan d'action pour un développement touristique viable dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005).

Stratégie

15.31 Les objectifs spécifiques du sous-programme, qui relève de la Division des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel, sont les suivants :

a) Aider les pays à mettre sur pied et à opérationnaliser un réseau de transports intégré qui facilitera la mobilité, le commerce et le tourisme moyennant la mise en service des tronçons manquants, l'amélioration de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que des liaisons maritimes et intermodales, notamment au niveau des ports;

b) Aider les pays à rendre leurs systèmes de transport plus efficaces en identifiant les obstacles matériels et non matériels et en les éliminant, ainsi qu'en renforçant les ressources humaines afin de traiter plus efficacement les questions de logistique, de facilitation, de commercialisation et de mondialisation des transports;

c) Aider les pays à parvenir à une croissance touristique durable en renforçant les capacités décisionnelles, s'agissant notamment des questions environnementales, et en entreprenant des activités qui facilitent les voyages touristiques et les investissements infrastructurels et resserrent les liens de coopération régionale, par exemple par le canal du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques;

d) Appuyer la mise en place de systèmes de transport fiables et viables en aidant les pays à mettre au point et en application des plans, règles et règlements destinés à assurer la sécurité des transports; en adoptant une approche intégrée et interactive pour la planification des transports urbains et en atténuant l'impact des transports sur l'environnement;

e) Aider les pays à prendre en compte les préoccupations sociales dans les politiques concernant les transports, le tourisme et le développement infrastructurel moyennant, par exemple, une approche participative axée sur l'être humain.

15.32 Les objectifs du sous-programme seront atteints par les moyens suivants : l'organisation de réunions intergouvernementales et de réunions d'experts; la collecte, l'analyse et la diffusion de données et d'informations sur les transports, les communications et le tourisme pour faire comprendre les grands problèmes régionaux et les stratégies durables de développement; la promotion de la coopération régionale et sous-régionale pour répondre aux problèmes communs, notamment celui du manque de ressources; la mise au point et la fourniture d'outils de formation et l'offre de services consultatifs pour renforcer les capacités dans le domaine des transports, des communications et du tourisme; la collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, les associations régionales et les ONG, y compris le secteur privé.

Résultats escomptés

15.33 Au terme de la période du plan, les activités relevant de ce sous-programme auront permis a) de mener à bien, pour l'essentiel, le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1997-2006) et le Plan d'action pour un développement touristique viable en Asie et dans le Pacifique (1999-2005); et b) de mieux permettre aux secteurs public et privé de définir des politiques et des stratégies appropriées et d'arriver à une plus grande intégration et à une plus forte efficacité opérationnelle.

Indicateurs de performance

15.34 Les principaux indicateurs de performance comprennent : a) l'adoption de plans et de politiques à l'issue de réunions intergouvernementales et de réunions d'experts aux échelons national, sous-régional ou régional dans le domaine des transports, des communications et du tourisme; b) une évaluation positive de l'application du Plan d'action de New Delhi et du Plan d'action pour un développement touristique viable; c) l'ouverture d'un certain nombre de couloirs internationaux dans le cadre du réseau du Chemin de fer transasiatique, avec des liaisons vers les modes de transport maritimes et autres; d) l'amélioration et la mise en service de certains tronçons de la Route d'Asie; e) l'identification et l'élimination des principaux obstacles à la circulation; f) l'établissement d'un dialogue régulier entre les principaux acteurs des secteurs public et privé au sujet des problèmes environnementaux et sociaux qui se posent à cet égard.

Sous-programme 7
Statistiques

Objectif

15.35 Le sous-programme vise à améliorer les capacités statistiques des pays/zones de la région dans l'optique d'une prise de décisions rationnelle, à y promouvoir l'utilisation des techniques de l'information dans le secteur public et à rendre les éléments d'information statistique comparables sur la région largement et rapidement disponibles.

Stratégie

15.36 La stratégie inhérente au sous-programme, qui est exécuté par la Division de statistique, est la suivante :

a) Contribuer à l'amélioration des capacités des systèmes statistiques nationaux, notamment dans les domaines prioritaires, en vue d'aider les pays de la région à planifier de façon rationnelle, élaborer des politiques, prendre des décisions et suivre les progrès réalisés. On s'efforcera particulièrement d'améliorer la capacité statistique des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, ainsi que celle des pays en transition, afin de leur permettre d'identifier, de rassembler, de traiter, d'analyser et d'utiliser les données nécessaires à leur développement économique et social, ce qui renforcera leur base informationnelle et statistique;

b) Rassembler et diffuser des données statistiques sur les pays de la région, compte tenu des besoins des utilisateurs. On tâchera d'utiliser davantage les techniques électroniques en vue d'acquérir et de fournir les données et l'information, ainsi que de réduire la charge de travail que représente pour les pays la fourniture de données. On s'efforcera en particulier de rendre les données diffusées plus accessibles et d'en améliorer la comparabilité sur le plan international;

c) Associer plus étroitement les pays de la région à l'établissement de normes internationales, à l'amélioration des méthodes utilisées pour rassembler, traiter et analyser les données, et au développement de l'utilisation des statistiques. Conformément aux recommandations de la Commission de statistique, le secrétariat de la CESAP se chargera d'entreprendre et de coordonner, à l'échelon régional, l'élaboration, la révision, la mise à l'essai et l'application de certaines normes statistiques internationales et, le cas échéant, leur adaptation à la situation et aux besoins des pays de la région;

d) Faire mieux comprendre le rôle des techniques de l'information, en promouvoir les applications, ainsi que la gestion des ressources en matière d'information dans la région, notamment dans le secteur public.

Résultats escomptés

15.37 Les résultats suivants sont escomptés : a) une augmentation des capacités de la région en ce qui concerne l'identification, le rassemblement, le traitement, l'analyse et l'utilisation des données nécessaires au développement économique et social; b) l'amélioration de la coordination, de la collaboration et du partage de l'information en matière de développement des statistiques et de normes statistiques dans la région; et c) une planification plus systématique des techniques de l'information et l'adoption de mesures plus cohérentes dans ce domaine.

Indicateurs de performance

15.38 Les indicateurs de performance devraient comprendre : a) une augmentation du nombre des pays qui fournissent en temps voulu les données statistiques devant figurer dans les publications statistiques du secrétariat; b) une amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des données socioéconomiques nationales fiables et comparables; c) une participation accrue au développement et à l'adoption de normes statistiques; et d) l'adoption par les gouvernements de politiques concernant les grands problèmes que rencontrent les services statistiques nationaux et la planification des techniques de l'information.

Textes portant autorisation

Sous-programme 1
Coopération économique régionale

Résolutions de l'Assemblée générale

50/119	Coopération économique et technique entre pays en développement et conférences des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
51/240	Agenda pour le développement
54/100	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
54/198	Commerce international et développement
54/199	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
54/201	Science et technique au service du développement
54/231	Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

51/6	Mise en oeuvre de la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXIe siècle
52/10	Programme d'action révisé pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement
54/3	Déclaration de Bangkok sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement industriel et technologique dans la région de l'Asie et du Pacifique et Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique

Sous-programme 2
Recherche développementale et analyse des politiques de développement

Résolutions de l'Assemblée générale

49/100	Mesures spécifiques en faveur des pays insulaires en développement
51/164	Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement
51/166	Intégration financière mondiale et renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods
53/179	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

53/181	Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat
54/196	Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental
54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
54/204	Les entreprises et le développement
54/206	Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement
54/235	Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Résolutions du Conseil économique et social

1996/46	Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes
1999/55	Intégration et coordination de l'application et du suivi des résultats des grandes conférences et des sommets des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

48/8	Problèmes des économies en transition défavorisées dans la région de la CESAP
48/9	Renforcement de l'assistance de la CESAP aux pays insulaires du Pacifique
49/8	Renforcement de l'assistance aux pays les moins avancés
52/8	Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique
55/2	Contrôle et surveillance économiques et financiers dans la région de la CESAP

Sous-programme 3
Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

54/23	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
54/120	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
54/121	Mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXIe siècle

54/122	Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
54/125	Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
54/138	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
54/141	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action
54/210	Participation des femmes au développement
54/211	Mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement
54/232	Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

51/2	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique
51/7	Application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique
51/10	Coopération régionale visant à éliminer la demande de drogues qui font l'objet d'un abus et problèmes connexes
52/4	Promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique
52/5	Coopération régionale face à la propagation et aux conséquences du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise en Asie et dans le Pacifique
53/2	Mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme
53/4	Élimination des sévices et de l'exploitation sexuels visant les enfants et les jeunes en Asie et dans le Pacifique
54/1	Renforcement de l'appui régional en faveur des handicapés au XXIe siècle
54/2	Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP
54/6	Renforcement du rôle de la famille dans le développement social
55/4	Vers une société pour tous les âges : Déclaration et Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique

Sous-programme 4
Population et développement rural et urbain

Résolutions de l'Assemblée générale

52/194	Rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté

53/183	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
54/135	Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales
54/208	Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

47/5	Appui régional à la dépaupérisation
48/4	Quatrième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (1992)
49/4	Population et développement durable : objectifs et stratégies pour le XXIe siècle
50/3	Aménagement participatif des établissements humains
52/6	Promotion de villes écologiques et saines
54/4	Mobilisation des ressources humaines et financières en vue de la poursuite des actions correspondant aux buts dans la région de la CESAP en matière de population-développement

Sous-programme 5
Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Résolutions de l'Assemblée générale

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
47/194	Renforcement de la capacité d'appliquer Action 21
49/28	Droit de la mer
50/117	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21
54/67	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
54/218	Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale
54/223	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
54/224	Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

51/11	Coopération régionale en matière d'application des techniques spatiales à l'environnement et au développement durable en Asie et dans le Pacifique
51/12	Renforcement du Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique
52/7	Transfert d'écotechnologies
53/3	Cadre pour le Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est

Sous-programme 6
Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel

Résolutions de l'Assemblée générale

53/171	Situation en matière de transit dans les États sans littoral d'Asie centrale et les pays en développement de transit qui sont leurs voisins
54/100	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
54/199	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
54/235	Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

48/11	Modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation
51/8	Application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique
52/9	Ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe
55/1	Développement durable du transport fluvial dans la région de l'Asie et du Pacifique

Sous-programme 7
Statistiques

Résolution de l'Assemblée générale

54/231	Le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Résolutions du Conseil économique et social

1993/5	Système de comptabilité nationale de 1993

1995/7 Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000

Résolution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 (XLII) Services statistiques en Asie et dans le Pacifique